



AUX PRIÈRES

Père Louis Pearson, I.V.Dei, décédé à l'infirmierie des Sœurs du Clergé de Lac-au-Saumon le 21 février 2018 à l'âge de 95 ans et 4 mois. La dépouille mortelle sera exposée au Salon funéraire Fournier de Causapsca le dimanche 11 mars et le lundi 12 mars, à compter de 9 h, à l'église de Causapsca. Suivront les funérailles à 10h30, présidées par le Père Robert Lebel, directeur de l'Institut Voluntas Dei. L'inhumation se fera au printemps au cimetière de Causapsca.

DU BUREAU DE L'ARCHEVÊQUE

AGENDA DE MGR DENIS GRONDIN AUX 15 JOURS (Jeudi 1^{er} mars au jeudi 15 mars 2018)

- 3 et 4 mars Forum Jeunesse à l'intérieur de la plénière de l'AECQ (Trois-Rivières)
- 5 au 8 mars Plénière de l'AECQ (Trois-Rivières)
- 9 mars Réunion - Conseil Canadien du Renouveau charismatique (Trois-Rivières)
- 10 mars Ordination épiscopale de Mgr Pierre Goudreault (La Pocatière)

- 12 mars, 9 h à 11 h 30 ... Réunion du Bureau de l'Archevêque
- 13 mars, 9 h à 16 h Journée professionnelle (Mgr Bertrand Blanchet) (Grand Séminaire)
- 14 mars, 8 h 45 Réunion avec les Services diocésains (Grand Séminaire)
- 14 mars, 13 h 30 Réunion du Comité des nominations

+ Denis Grondin
Archevêque de Rimouski

DE LA CHANCELLERIE

MESSE CHRISMALE

La messe chrismale aura lieu cette année le mercredi **28 mars 2018** en l'église **Sainte-Anne de Rimouski**. Prière de bien noter ce nouveau lieu de rassemblement ainsi que la nouvelle heure de la célébration qui aura lieu à **15:00**.

Les prêtres et les diacres recevront par courriel ou par la poste la formule d'invitation et de réponse pour la messe chrismale. Ayez soin de la remplir et de nous la retourner dans les meilleurs délais. Merci!

En ce qui concerne les normes liturgiques du Triduum Pascal, nous vous invitons à consulter l'*Ordo* liturgique et le résumé des normes universelles (<http://www.diocesesrimouski.com/ch/dec/triduum.html>) dont une **copie est annexée à la présente livraison du Relais**.

Yves-Marie Mélançon, v.é.
Chancelier

DU DIOCÈSE DE RIMOUSKI

NOMINATION

CORRECTION

Dans la livraison du 15 février 2018 (numéro 676) du bulletin électronique *Le Relais*, nous avons annoncé la nomination de l'abbé Patrick ALLAIRE à titre d'agent de recherche en pastorale sociale pour le bureau de l'Archevêché. Or, on aurait dû lire qu'il est plutôt nommé **animateur en pastorale sociale pour le Service diocésain de la Présence de l'Église dans le milieu**.

DU SERVICE DES COMMUNICATIONS

DES JEUNES ENTRENT EN DIALOGUE AVEC DES ÉVÊQUES DU QUÉBEC

Les 3 et 4 mars prochains se tiendra, au Sanctuaire Notre-Dame-du-Cap, un forum jeunesse réunissant une cinquantaine de jeunes délégués en provenance de tous les diocèses du Québec. Ces jeunes adultes ont été invités dans la foulée de la préparation au Synode sur les jeunes qui se tiendra à Rome en octobre 2018. Une dizaine d'évêques se joindront aux jeunes délégués samedi et dimanche, dont Mgr Denis Grondin.

Sous le thème «**Je suis le présent**», cette initiative de l'Assemblée québécoise des Responsables Diocésains de la Mission auprès des Jeunes a pour objectif de permettre un moment privilégié de dialogue entre les évêques et les jeunes.

Annie Leclerc assistera à cette fin de semaine en compagnie de Mackendy Nazaire, Jessica Landry et Mickaël Forcier, les délégués du diocèse de Rimouski.

Source : Assemblée des évêques catholiques du Québec

L'invitée de l'entrevue du 6 mars prochain, 9h, sur les ondes de CKMN, sera madame Lucie Dubé, responsable du Service de Liturgie et Vie communautaire. Il sera question de l'organisation de la **rencontre des mouvements et associations du diocèse qui aura lieu le 7 avril prochain** en présence de Mgr Denis Grondin.

Ginette Larocque
Agente de communications

418 723-3320 poste 110

ginette.larocque@diocoserimouski.com

INVITATION

Le 19 avril 2018, une journée de ressourcement aura lieu pour les religieux et religieuses, les personnes associées aux congrégations religieuses, les cursillistes et les ministres ordonnés. Le thème choisi : **Et si c'était le printemps! Quand l'Église renaît de ses cendres**. La personne-ressource est le père Abbé Raphaël Bouchard, cistercien de Rougemont.

La rencontre aura lieu chez les sœurs du Saint-Rosaire, 300 allée du Rosaire à Rimouski.

Horaire : 9 h 30 Accueil et pause santé
11 h 30 Repas du midi (restaurant ou apportez votre lunch)
13 h à 15 h 30 Rencontre

Les frais sont assumés par la Table de Concertation et aucune inscription n'est nécessaire.

Pour informations :

Sr Odette Cormier src (418 778-5836 poste 215)
Présidente Table de Concertation
Supérieurs-es majeurs-es de l'Est du Québec

ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES ET DES FAMILLES

RAPPEL :

UNE CONFÉRENCE AURA LIEU LE VENDREDI 2 MARS PROCHAIN – À LA SALLE RAOUL ROY DE L'ÉGLISE SAINT-PIE-X – DE 19H30 À 21H30

Sous le thème, *Ceci est mon corps!*, venez découvrir la théologie du corps de Jean-Paul II. Cette conférence est donnée par moi-même, Alex Deschênes, agent d'accompagnement des jeunes et des familles pour le diocèse de Rimouski.

Une contribution volontaire est la bienvenue!

Pour plus d'informations : theologieducorps.com

Alex Deschênes
jfvrinouski@gmail.com
418-723-4765, poste 108

DE LA PASTORALE MISSIONNAIRE

ŒUVRE PONTIFICALE DE L'ENFANCE MISSIONNAIRE

Voici, aujourd'hui, la présentation d'une 3^e œuvre pontificale des quatre Œuvres pontificales missionnaires : **l'œuvre pontificale de l'Enfance missionnaire**, autrefois appelée La Sainte Enfance.

Fondée en 1843 par Mgr de Forbin-Janson, l'Œuvre pontificale de l'Enfance missionnaire veut

- a) « aider les éducateurs à réveiller et à développer progressivement chez les enfants une conscience missionnaire universelle pour les guider vers une communion spirituelle et un échange matériel de leurs ressources avec les enfants d'autres Églises, en particulier celles qui sont le plus en difficulté. Tous ont quelque chose à donner et à recevoir et la devise est pour eux : **les enfants aident les enfants**;
- b) contribuer à l'éveil et au développement de vocations missionnaires;
- c) préparer des animateurs missionnaires qui accompagnent les enfants dans leur cheminement vers une conscience missionnaire plus mûre. » (Cf. Œuvres pontificales missionnaires, **Statuts**, 2005, p. 25-26).

Fr. Normand Paradis, s.c.
Responsable de la Pastorale missionnaire

PASTORALE SOCIALE

J'ai passé la semaine dans la Matapédia, j'y ai rencontré des gens, des enfants de Dieu, bien aimés et merveilleux. Merci à chacun de sa contribution. Chacun apporte sa contribution à la société, qu'on soit maire, préfet, échevin, agriculteur, riverain, paroissien, prestataire de service ou bénéficiaire. Le plus important, pour chacun de nous, c'est de se découvrir fils bien aimé et fille bien aimée du Tout-Puissant.

J'irai visiter les autres régions prochainement en vue du grand recensement diocésain et de la compréhension de notre monde. Puisse le Seigneur me prêter son regard et ses oreilles.

Soyez artisans de paix.

Patrick Allaire, ptr

DE L'INSTITUT DE PASTORALE

1/ LA 14^e JOURNÉE PROFESSIONNELLE

Déjà plusieurs inscriptions à cette *Journée professionnelle* du **13 mars prochain** nous sont parvenues, et en si grand nombre qu'il nous faut dès à présent songer à déménager... Nous trouverons donc refuge au **SOUS-SOL DE L'ÉGLISE DE SAINTE-AGNÈS**. Si vous avez inscrit déjà des «groupes de personnes», vous nous aideriez grandement en leur communiquant l'information. Nous ne l'avons jamais rappelé, mais pour le dîner chacun peut apporter son lunch. Merci et à bientôt. En conséquence, **nous prolongeons la période d'inscriptions JUSQU'AU 8 MARS**.

2/ LA 3^e MATINÉE DOMINICALE DU CARÊME

Le dimanche 4 mars, nous recevrons M^{me} **Wendy PARADIS**, bien connue et riche d'une expérience de 22 ans au service de la pastorale diocésaine et aujourd'hui collaboratrice au *Centre de spiritualité Manrèse*. Le thème de sa conférence : *Un questionnement : Moi, disciple-missionnaire ?* La conférence est prévue à 14h... et elle sera suivie d'une brève pause, puis d'un échange qui se poursuivra jusqu'à 15h30. Et c'est toujours à l'église de Saint-Pie-X. Cordiale bienvenue!

3/ BELLES SOIRÉES MUSICALES

Afin de permettre à de jeunes élèves du *Conservatoire* de se produire en récital et devant public, l'*Institut de pastorale* et la *Fondation Beaulieu-Langis* s'unissent pour proposer encore cette année de «Belles soirées musicales». **Le jeudi 15 mars**, nous pourrions entendre les **élèves de la classe de piano de Sr Pauline Charron** r.s.r. On se donne rendez-vous à la salle A-100 du Grand Séminaire pour 19h... Et c'est gratuit. Cordiale bienvenue!

Jean-Francis Clermont-Legros, dir.
Institut de pastorale

RESPIR

BRUNCH-BÉNÉFICE

Le 10^e Festival de Pâques se tiendra du 18 mars au 1^{er} avril prochain sous la présidence d'honneur de monsieur Roger Langevin, sculpteur bien connu dans la région. RESPIR vous invite à vous procurer le programme des activités auprès de l'organisme, dans certains commerces de la Ville ainsi qu'auprès de certains organismes communautaires. Il y aura également le brunch-bénéfice qui se tiendra le dimanche 18 mars au sous-sol de l'église St-Robert, de 10 h à 13 h au coût de 15 \$ adulte et 8 \$ enfant de 6-12 ans. Le traiteur est le Restaurant Bon Voyage. Plusieurs prix de présence. Vous pouvez vous procurer des billets en composant le 418 724-2437 et par courriel : respir@globetrotter.net

DÉVELOPPEMENT ET PAIX

REPAS DE LA SOLIDARITÉ À RIMOUSKI

Une invitation est faite pour participer à un **REPAS-SOLIDARITÉ** chez les Sœurs de Notre-Dame du Saint-Rosaire (300 Allée du Rosaire, Rimouski, G5L 3E3) – **le vendredi 16 mars** prochain et, il aura lieu de 17h à 19h30.

AU MENU : soupe, céréales, pains, beurre, eau, jus, tisane, thé, café.
L'inscription est obligatoire, avant le 9 mars, les places sont limitées.

Inscriptions et informations :
Cécile-Marie Fournier, r.s.r.
723-2705, poste 1605
fournierceci@gmail.com

CENTRE D'ÉDUCATION CHRÉTIENNE

DEUX SESSIONS MESS'AJE

Deux sessions Mess'AJE auront lieu en mars au Centre d'éducation chrétienne, (300, allée du Rosaire, Rimouski) :

- **Le lundi 5 mars, de 9 h à 16 h: la Passion selon saint Jean**

Le montage audiovisuel, un texte de méditation et un tableau nous mettent en présence du Christ dévoilé à l'heure de sa Passion selon les visages du Bon Berger allant jusqu'au bout du Don de lui-même, du Roi d'humilité dans sa Gloire anéantie, du Christ élevé de terre et offert.

- **Le mercredi 14 mars, de 9 h à 16 h: la foi de Job, une force qui fait vivre**

La démarche fait entrer dans le questionnement de Job face à sa relation à Dieu. Amoureux de Dieu, Job crie sa souffrance: pourquoi Dieu l'abandonne-t-il? Refusant toutes les explications de son temps, son cri devient lieu de son salut et source d'espérance.

Inscription au CEC : 418 723-8527.

Les animatrices : *Jeanne Lepage*, r.s.r., - Louise Pelletier, r.s.r.

Les différents bulletins électroniques des Services diocésains

Plusieurs bulletins vous offrent du contenu d'information et de réflexion en lien avec les différents volets de la mission. Vous pouvez les consulter sur le site du diocèse grâce aux liens ci-dessous. Sur la page qui s'ouvre, une procédure est indiquée afin de vous abonner ou de retirer votre nom.

Liturgie et Vie (Service de liturgie et de vie communautaire) :

<http://www.diocesiserimouski.com/lit/lit-vie/index.html>

Vous serez mes témoins [Bulletin format papier avec extraits sur Internet] (Renouveau charismatique) :

<http://www.diocesiserimouski.com/sd/rcc/vsmt/index.html>

Info-mission (Pastorale missionnaire):

<http://www.diocesiserimouski.com/sd/infomiss/index.html>

Info-caté (Service de la Formation à la vie chrétienne): <http://www.diocesiserimouski.com/sd/infocat/index.html>

Le bulletin de nouvelles de l'Institut de pastorale :

<http://www.diocesiserimouski.com/ecol/documents.html#publ>

LE TRIDUUM PASCAL
Application des normes
dans l'Archidiocèse de Rimouski

Voici un résumé des normes universelles :

JEUDI SAINT :

- Jamais de messe le matin sans l'autorisation expresse de l'Ordinaire du lieu.
- Aucune messe privée en l'absence du peuple.
- Aucune messe de funérailles. Cependant on peut célébrer des funérailles **sans eucharistie** (célébration de la Parole), mais **sans distribuer la communion** : rites d'accueil, liturgie de la Parole, rites du dernier adieu. La messe des funérailles sera célébrée après la fête de Pâques, à compter du lundi.
- La célébration du mariage, même sans messe, est interdite.

- Messe de la Cène :
 - à partir de 16 h seulement ;
 - avec la participation de l'assemblée ;
 - obligatoire dans les églises paroissiales (là où la disponibilité d'un prêtre le permet) ;
 - facultative dans les oratoires.

NOTE: Les prêtres qui ont déjà célébré, parce que le bien des fidèles le demandait, peuvent célébrer ou concélébrer de nouveau la messe de la Cène.

- Distribution de la communion :
 - aux fidèles durant la messe seulement ;
 - aux malades et aux infirmes à n'importe quelle heure de la journée.

VENDREDI SAINT :

- Aucune messe (eucharistie) de quelque nature que ce soit.
- On peut célébrer des funérailles **sans eucharistie** (célébration de la Parole), mais **sans distribuer la communion** : rites d'accueil, liturgie de la Parole, rites du dernier adieu. La messe des funérailles sera célébrée après la fête de Pâques, à compter du lundi.
- La célébration du mariage, même sans messe, est interdite.
- « La célébration des sacrements est strictement interdite ce jour-là, à l'exception de la Pénitence et de l'Onction des malades. » (Congrégation pour le culte divin, dans *La Documentation catholique*, 1988, p. 306, no 61 ; Missel romain, p. 149, notes d'introduction au vendredi saint)

- Office de la Passion :
 - vers 15 h ou, pour avantager les fidèles, à un moment plus opportun entre midi et 21 h ;
 - avec possibilité de répéter après 15 h.

- Distribution de la communion :
 - aux fidèles durant l'office seulement ;
 - aux malades et aux infirmes à n'importe quelle heure de la journée.

SAMEDI SAINT :

- « On doit refuser la célébration des mariages ainsi que des autres sacrements, à l'exception de la Pénitence et de l'Onction des malades. » (Congrégation pour le culte divin, dans *La Documentation catholique*, 1988, p. 307, no 75)
- On peut célébrer des funérailles **sans eucharistie** (célébration de la Parole), mais **sans distribuer la communion** : rites d'accueil, liturgie de la Parole, rites du dernier adieu. La messe des funérailles sera célébrée après la fête de Pâques, à compter du lundi.
- Messe de la Veillée pascale :
 - après la tombée de la nuit (= le coucher du soleil, heure locale). La Veillée pascale est célébrée le samedi soir. Dans le diocèse de Rimouski, le soleil se couche généralement vers 19 h 30 à cette période de l'année. Selon les normes liturgiques, la Veillée pascale ne peut donc pas débuter avant 19 h 30 ;
 - obligatoirement avec les rites de la Veillée pascale ;
 - avec ou sans baptême.
- Distribution de la communion :
 - aux fidèles durant la Veillée pascale seulement ;
 - aux malades en Viatique seulement.

MARIAGES (jeudi, vendredi et samedi saints) :

- La célébration du mariage, avec ou sans messe (eucharistie), est interdite pendant ces trois jours.

FUNÉRAILLES / SÉPULTURES (jeudi, vendredi et samedi saints) :

- Si les circonstances demandent l'inhumation d'un défunt pendant le *Triduum* pascal, on pourra célébrer des funérailles **sans eucharistie** (célébration de la Parole) et **sans distribution de la communion** comme suit : rites d'accueil, liturgie de la Parole, rites du dernier adieu, puis inhumation. Une messe des funérailles pourra être célébrée après la fête de Pâques, à compter du lundi.

Pour plus de détails, voir le décret diocésain 1/2001, *Célébrer la mort en église. Orientations et directives pour la célébration des funérailles*, entre autres l'article 4.4 : *On maintiendra fermement la coutume voulant qu'au Canada on ne célèbre pas de funérailles dans quelque lieu que ce soit - avec ou sans Eucharistie - le dimanche, à Noël et le Premier de l'an. Pendant le triduum pascal, soit les jeudis, vendredis et samedis saints, on peut célébrer des funérailles, mais uniquement sans Eucharistie. Dans ce cas, comme il a été indiqué plus haut, une messe pourra être célébrée à l'intention de la personne défunte à la première occasion favorable.*

BAPTÊME et CONFIRMATION (vendredi et samedi saints seulement) :

→ Du vendredi saint jusqu'au moment où débute la Veillée pascale le samedi saint au soir, étant donné que la célébration des sacrements est strictement interdite ces deux jours-là (à l'exception de la pénitence et de l'onction des malades), le baptême et la confirmation ne peuvent donc être conférés qu'en cas de danger de mort imminente.

RÉFÉRENCES ¹

On trouvera des normes plus détaillées dans :

- *Le Guide canonique et pastoral au service des paroisses* :
Édition 2006, p. III-2, no 2.2.1 ; p. III-10 à 12 ; p. VII-2, no 2.2.
Édition 2004, p. 32, 40-41, 142.
Édition 1991, p. 58-60.
- *L'Ordo liturgique annuel*, à chacun des jours du Triduum pascal et dans la section préliminaire "Quelles messes célébrer ?"
- *La Présentation générale du Missel romain* (PGMR), édition 2002-2007, no 380.
PGMR édition 1969 et subséquentes, no 336.
- *Missel romain*, édition 1969 et subséquentes, à chacun des jours du Triduum pascal, p. 140, 149, 162 et 164.
- Le document de la Congrégation pour le culte divin, publié le 16 janvier 1988 : « La préparation et la célébration des fêtes pascales », dans *La Documentation catholique* no 1958, (1988) p. 300-310.

Yves-Marie Mélançon, v.é.
Chancelier
28 février 2018

¹ Publication : *Le Rel@is* no 678 (1^{er} mars 2018).